

# REGLEMENT CHALLENGE RENAULT EVASION VTT 2019



107 Rue Emile Lafontaine - Massioux  
97121 ANSE-BERTRAND

☎ : 0690 18 45 77 Siret : 752 301 614 00018

✉ : [evasion.nord971@gmail.com](mailto:evasion.nord971@gmail.com) [www.evasion-nord.com](http://www.evasion-nord.com)

## PRESENTATION

Ce challenge, organisé par l'association Evasion Nord et sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.), portera sur des épreuves de VTT (Cross-Country : Olympique, Circuit Court).

L'intérêt éducatif présenté par le traitement de cette activité sportive en pleine nature :

- Faire acquérir des habilités techniques, des capacités physiques en s'appuyant sur des pratiques compétitives par équipe et individuel.

- Favoriser les échanges, l'émulation, la compétition dans un esprit sportif : sans tricher, en respectant l'adversaire.

– Soutient les activités sportives, éducatives, culturelles et la valorisation du patrimoine touristique sur des espaces exploitables en plein air.

## EPREUVES 2019

Les 3 épreuves comptant pour la 6<sup>e</sup> Edition du challenge sont :

Date	Discipline / Catégories	Lieu
Sam. 23/02/2019	XCC / Jeunes	La Mare de Castesse (Petit Canal)
Dim. 24/03/2019	XCC / Jeunes	Habitation Néron (Le Moule)
Dim. 5/05/2019	XCC / Jeunes	Plage de l'Anse Laborde (Anse-Bertrand)

**L'organisateur se réserve le droit de porter une modification sur le nombre, le lieu et la date des épreuves ci-dessus. Les clubs seront prévenus 48 heures avant par email ou sur le site du Comité Régional de Cyclisme de la Guadeloupe [www.guadeloupecyclisme.com](http://www.guadeloupecyclisme.com).**

# REGLEMENT

**Art 1** La seule autorité compétente pour l'application du présent règlement sera celle du collège des commissaires désignés sur les épreuves. L'organisateur

Tout participant qui prend part à ce challenge est censé connaître le présent règlement, il s'engage à se soumettre, sans réserve, à toutes ses prescriptions.

**Art 2** Ce sont des épreuves ouvertes à toutes personnes licenciées à l'une des trois fédérations (**FFC, FSGT et UFOLEP**) ou non sous réserve de présenter un certificat médical (pour les non-licenciés) attestant de leur non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition. Ce certificat doit dater de moins d'un an à compter de l'épreuve à courir.

L'inscription par épreuve est de **3,00 € de Pré licenciés à Benjamin et 8,00 € pour les Minimes**.

**Art 3 : Barème des points attribués par manche et par compétiteur dans la catégorie**

1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup>	8 <sup>e</sup>	9 <sup>e</sup>	10 <sup>e</sup>	11 <sup>e</sup>	12 <sup>e</sup>	13 <sup>e</sup>	14 <sup>e</sup>	15 <sup>e</sup>	16 <sup>e</sup>	17 <sup>e</sup>	18 <sup>e</sup>	19 <sup>e</sup>
150	125	110	100	95	90	85	80	75	70	67	64	61	58	55	52	49	46	43

40 <sup>e</sup>	41 <sup>e</sup>	42 <sup>e</sup>	43 <sup>e</sup>	44 <sup>e</sup>	45 <sup>e</sup>	46 <sup>e</sup>	47 <sup>e</sup>	48 <sup>e</sup>	49 <sup>e</sup>	50 <sup>e</sup>
10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	1

20 <sup>e</sup>	21 <sup>e</sup>	22 <sup>e</sup>	23 <sup>e</sup>	24 <sup>e</sup>	25 <sup>e</sup>	26 <sup>e</sup>	27 <sup>e</sup>	28 <sup>e</sup>	29 <sup>e</sup>	30 <sup>e</sup>	31 <sup>e</sup>	32 <sup>e</sup>	33 <sup>e</sup>	34 <sup>e</sup>	35 <sup>e</sup>	36 <sup>e</sup>	37 <sup>e</sup>	38 <sup>e</sup>	39 <sup>e</sup>
40	38	36	34	32	30	28	26	24	22	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11

**Grille des points du 1<sup>er</sup> au 50<sup>e</sup>**

**Art 4 : Les catégories admises à participer au Challenge RENAULT EVASION 2019 sont les suivantes**

- **Pré-licenciés** : garçons ou filles
- **Poussins** : garçons ou filles.
- **Pupilles** : garçons ou filles.
- **Benjamins** : garçons ou filles.
- **Minimes** : garçons ou filles.

**Art 5 : Les Classements du Challenge RENAULT EVASION 2019 comprennent un classement par équipe et un autre individuel.**

- **Le Classement sur chaque épreuve** Chaque participant (licencié ou non) prend part au Classement de sa catégorie où de sa tranche d'âge. La position de chaque concurrent dans sa catégorie respective lui donne droit à l'attribution d'un certains nombres de points et lui permet d'apparaître dans le classement provisoire.

- **Le Classement Provisoire** Tous les participants licenciés ou non prennent part au Classement Provisoire à l'issue des épreuves déjà organisées selon le barème de points déjà cité.

- **Le Classement Général final : C'est le classement provisoire définitif.**

Tous les compétiteurs (sans notion de fédération) prennent part au classement provisoire définitif du challenge Evasion Nord VTT. Le classement général final sera effectué sur la totalité des manches réellement organisées. Une absence est considérée comme un résultat nul (0 point).

107 Rue Emile Lafontaine - Massieux

97121 ANSE-BERTRAND

☎ : 0690 18 45 77 Siret : 752 301 614 00018

✉ : [evasion.nord971@gmail.com](mailto:evasion.nord971@gmail.com)

[www.evansion-nord.com](http://www.evansion-nord.com)

-1°) Le classement général final par équipe sera décerné aux 3 premières équipes, d'après un nombre de points qu'ils auront obtenu lors de chaque manche (par les 5 premiers coureurs de chaque catégorie).

-2°) **La participation est obligatoire à au moins 2 manches** pour figurer au classement général final individuel.

-3°) **Le coureur qui ne participe pas à la dernière manche sera pénalisé de 20 points** sur son classement général final individuel.

- 4°) **Un bonus de 50 points** sera attribué aux coureurs ayant pris le départ de la totalité des manches. Lors d'une épreuve, le participant n'ayant pas terminé la course pour chute sérieuse sera classé et bénéficiera le point de la dernière place.

-5°) Le concurrent ayant obtenu le plus grand nombre de points dans sa catégorie sera déclaré vainqueur du Challenge Renault Evasion 2019. Les vainqueurs du challenge de chaque catégorie seront récompensés à l'issue de la dernière épreuve.

**En cas d'ex æquo, les concurrents seront départagés en fonction de la meilleure place obtenue lors de la dernière manche effectuée est prise en compte.**

**Art 6 :** La feuille d'engagement devra parvenir au comité (CRCG) au plus tard le dernier jeudi de chaque épreuve. Le club ou le participant ne pouvant pas justifier de son engagement au comité, ce dernier devra acquitter son inscription sur place.

**Art 7 :** Mise en grille :

- **Pour la première manche**, une ligne de 5 coureurs et un coureur par club (coureur neutre) en tenant compte du tirage au sort le jour de la manifestation.
- **Après la première manche, les 5 premiers du classement provisoire** de chaque catégorie bénéficieront au départ d'une place en première ligne. Les 5 suivants bénéficieront d'une place en deuxième ligne et ainsi de suite. Ne peuvent bénéficier de cet avantage que les coureurs engagés dans les délais.

Les catégories devront être distinguées par l'attribution de plaques de guidon différenciés. La plaque de guidon est obligatoire.

**Art 8 :** Les VTT devront satisfaire aux normes préconisées par la FFC. Les règles d'assistance technique sont celles en vigueur à la FFC pendant la compétition.

**Art 9 :** Les parcours devront présenter une variété de terrains propre à mettre en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants. Les parcours devront privilégier les notions techniques à celles de vitesses. Des contrôles de passage seront mis en place.

**Art 10 :** Les manches du Challenge Renault Évasion sont des épreuves de Cross-Country. Les temps de course et les distances à respecter par catégories sont ceux préconisés par la FFC. La règle du 80% sera appliquée

**Art 11 :** Il sera procédé à l'appel nominatif des coureurs sous le contrôle du commissaire de course. Dans le cas d'une zone de départ étroite, les coureurs seront disposés en rang, tout en respectant les coureurs prioritaires. Les heures de départ annoncées devront être respectées.

**Art 12 : Le collège des commissaires est responsable** des classements sur les épreuves ; 48 h après l'épreuve il doit être en mesure de communiquer aux responsables des clubs les classements de chaque participant. Par e-mail ou sur le site du Comité [www.guadeloupecyclisme.com](http://www.guadeloupecyclisme.com) . Les classements individuels et par équipe seront établis par l'organisateur et visible sur le site [www.evasion-nord.com](http://www.evasion-nord.com) .

**Art 12.1 : Réclamation sportive :**

- Les réclamations concernant le déroulement de l'événement ou les comportements des autres participants doivent être déposées par écrit et signées du coureur dans un délai de soixante (60) minutes après son arrivée.
- Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de trente (30) minutes après l'affichage des résultats.
- Le collège des Commissaires réglera le différent immédiatement en se réunissant sur place. Tout participant mis en cause doit être entendu par le collège des commissaires.

Autres réclamations :

- Toute autre réclamation devra être faite par écrit, en rappelant le nom, prénom du participant et son numéro de dossard, adressée au CRCG ainsi que sur l'adresse email de l'Organisateur, dans un délai de trente jours après la proclamation des résultats.

**Art 13 : Les Récompenses :**

- Par manche (voir annexe 1).
- Le classement général final (voir annexe 2).

Les vainqueurs des catégories pupilles à minimales participeront au « FINAL VTT TOUR », une compétition à la Martinique, le samedi 25 mai 2019.

Un classement par équipe sera décerné aux 3 premières équipes, d'après un nombre de points qu'ils auront obtenu lors de chaque manche.

**Art 14 : Un Entraîneur jeunes.**

Un tirage au sort sera effectué entre les clubs engagés le samedi 23 janvier 2019, avant le départ de la première manche.

Le club tiré au sort et le club suppléant, choisira un Entraîneur jeunes dans son club et ce dernier devra être identifié le jour même.

NB : Vérification du diplôme fédéral Entraîneur jeunes (le niveau minimum) et la licence 2019.

La présence de l'Entraîneur jeunes est obligatoire sur toutes les manches.

Une feuille de route lui sera remise.

**Art 15 : Les droits d'image :**

Par défaut, tout concurrent s'inscrivant à une épreuve du Challenge Evasion Nord, accorde automatiquement à l'organisateur de cette épreuve ainsi qu'à Evasion Nord, le droit de réaliser et d'utiliser des photos de lui, à des fins journalistiques ou promotionnelles. Sans que ceux-ci prétendent à une quelconque contrepartie financière.

**Art 16:** La manifestation sera couverte par une assurance civile de l'association Evasion Nord ainsi que celle du comité (CRCG) prise en charge par les clubs signataires de la charte, assisté de la mise en alerte du SDIS se trouvant à proximité et confirmant la présence de 2 PSC1 sur le lieu.